

DECISION DG n° 2016-218 du

11 JUIL. 2016

**portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « examens des données cliniques et d'imagerie cérébrale des volontaires sains inclus dans l'essai mené avec le BIA 10-2474 et conduit à Rennes » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;**

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- VU** la décision DG n° 2016-194 du 21 juin 2016 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « examens des données cliniques et d'imagerie cérébrale des volontaires sains inclus dans l'essai mené avec le BIA 10-2474 et conduit à Rennes » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « examens des données cliniques et d'imagerie cérébrale des volontaires sains inclus dans l'essai mené avec le BIA 10-2474 et conduit à Rennes pour une durée de 3 mois à compter de la date de la présente décision :

M. BARON (Jean-Claude)  
M. BEGAUD (Bernard)  
Mme BOUSSER (Marie-Germaine)  
M. BRACARD (Serge)  
M. KRAINIK (Alexandre)  
M. MALLARET (Michel)  
Mme MICALLEF (Joelle)  
M. MONTASTRUC (Jean-Louis)

Mme BOUSSER (Marie-Germaine) est nommée présidente du Comité.

**Article 2 :** Le Directeur scientifique et de la stratégie européenne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 11 JUIL. 2016

Dr Dominique MARTIN

Directeur général